

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le rapport omnibus de la phase II d'une étude révolutionnaire sur le mieux-être de la profession juridique présente des constats clés et des recommandations exploitables.

Date : 7 octobre 2024

Ottawa (Ontario) – La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada a publié le rapport omnibus de la phase II de *l'Étude nationale des déterminants de la santé psychologique des professionnels du droit au Canada*, marquant l'achèvement de l'enquête la plus exhaustive sur la santé mentale et le bien-être des professionnels du droit au Canada. Préparé sous la direction scientifique de D^{re} Nathalie Cadieux de l'Université de Sherbrooke, ce rapport représente le point culminant d'un projet de recherche de cinq ans visant à comprendre et à aborder les défis psychologiques auxquels les juristes font face à travers le pays.

Principales conclusions :

Le rapport omnibus réunit les conclusions de la phase I et la phase II de l'étude, faisant une analyse détaillée des risques pour la santé mentale et des facteurs de protection que les juristes ont soulevés. Il souligne des problèmes omniprésents tels que des niveaux de stress élevés, l'épuisement professionnel, l'anxiété et la dépression parmi les membres de la profession, ainsi que d'importantes disparités observées selon le genre, l'âge et le rôle professionnel. Par exemple, les juristes plus jeunes, les femmes juristes et ceux et celles appartenant à un groupe marginalisé éprouvent plus de détresse psychologique, ce qui porte à conclure que des interventions ciblées sont nécessaires de toute urgence pour remédier à ces vulnérabilités.

« Ce rapport donne un aperçu critique des problèmes actuels de santé mentale au sein de la profession juridique », affirme Erin Kleisinger, présidente de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. « Non seulement il confirme la fréquence troublante des problèmes de santé mentale, mais il présente aussi des recommandations claires et fondées sur des données probantes pour créer un environnement de travail plus sain et plus durable pour les juristes partout au Canada. Il s'appuie sur les renseignements recueillis au cours de la phase I de l'étude, examinant de plus près les expériences que vivent les juristes, et doit aboutir à des changements précis et significatifs au sein de la profession. »

Faits marquants de la phase II :

La phase II de l'étude, qui consistait à mener des entrevues en profondeur avec des juristes de chaque province et chaque territoire, a décelé des problèmes systémiques clés qui contribuent à une mauvaise santé mentale au sein de la profession. Le rapport insiste sur la nécessité d'apporter des changements systémiques à la culture en milieu de travail, d'avoir de meilleurs réseaux de soutien et de promouvoir la conciliation travail-vie personnelle des juristes pour améliorer leur bien-être.

D^{re} Nathalie Cadieux, la chercheuse principale de l'étude, a affirmé ce qui suit : « Ce rapport est une avancée importante pour nous permettre de comprendre les défis de santé mentale

auxquels les juristes font face. Il met en évidence l'importance d'agir à tous les niveaux – individuel, organisationnel et de réglementation – pour favoriser une culture de mieux-être au sein de la profession juridique. »

Recommandations:

Le rapport omnibus présente une série de recommandations exploitables qui sont adaptées aux difficultés uniques décelées dans chaque province et chaque territoire. Ces recommandations demandent, entre autres, de promouvoir la sensibilisation à la santé mentale, d'accroître l'accès aux réseaux de soutien et de mettre en œuvre des politiques qui donnent la priorité à la conciliation travail-vie personnelle et dissipent la stigmatisation entourant les problèmes de santé mentale.

« Cette étude représente une étape importante de nos efforts visant à comprendre et améliorer la santé mentale des juristes », ajoute D^{re} Cadieux. « L'engagement solide de la communauté juridique canadienne en faveur de ce projet, ainsi que les initiatives mises en place à travers le pays ont ouvert la voie à une culture de mieux-être et de durabilité au sein de la profession. J'espère que cette voie continuera de s'élargir au cours des années à venir afin d'encourager des changements durables pour le bien non seulement des juristes, mais aussi des clients et des communautés qu'ils et elles servent. »

Lisez le rapport complet :

Pour lire le rapport complet et ses conclusions et recommandations détaillées, veuillez consultez [\[Insert Link Here\]](#).

À propos de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada :

La Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada est l'association nationale des 14 ordres professionnels de juristes qui ont pour mandat de réglementer les 134 390 avocats et avocates au Canada, les 4 200 notaires au Québec et les 10 000 parajuristes autorisés en Ontario dans l'intérêt du public.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Giulia Doyle

Directrice des communications

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

gdoyle@flsc.ca

613 219 0452